

# ACTU DU PRESIDENT N°51 AVRIL 2020

President.national@unc.fr

*La lettre du président-national de l'UNC*



## LE MOT DU PRESIDENT

Chers Présidents et amis,

Depuis maintenant plus d'un mois, nous sommes dans un « trou noir », espérant tous que ce sinistre Covid-19 va nous épargner. Nous sommes, en outre, soumis à des informations et des recommandations parfois contradictoires. Nous ne savons pas quand et comment la vie de tous les jours pourra enfin reprendre ses droits et cet horizon nous paraît lointain (11 mai ?). Dans l'adversité, il importe de rester serein, de se serrer les coudes, et de faire preuve de patience... Facile à dire me direz-vous, mais, nous n'avons pas d'autres choix !

Je voudrais d'abord m'incliner respectueusement devant nos camarades emportés par ce virus et qui ont droit à des funérailles réduites à la plus simple expression, sans leurs amis, sans les drapeaux. Je mesure comme quoi, pour les familles, cela ajoute de la peine à la peine... Je sais compter sur vous tous pour soutenir, entourer, accompagner ceux qui restent. Ultérieurement, lorsque les conditions le permettront, peut-être faudra-t-il organiser localement et selon les circonstances, une cérémonie pour honorer plus solennellement nos adhérents disparus ? Dès à présent, j'ai connaissance des projets de l'UNC 57 et de l'UNC 85 qui s'y préparent et qui, je l'imagine, ne sont pas les seules...

Dans cette période douloureuse, je me félicite de toutes les initiatives de solidarité et actions diverses qui me remontent. Elles démontrent la vitalité de notre association centenaire. Plus que jamais, il nous faut agir auprès de nos adhérents et adhérentes isolés, ils ont besoin d'être réconfortés, aidés, conseillés. Les téléphones doivent donc « chauffer » ! Des associations UNC locales ont imprimé des autorisations de sortie dès le 1<sup>er</sup> jour pour les distribuer à leurs membres, d'autres se sont associées aux campagnes nationales pour confectionner des masques, alors qu'à certains endroits des services de courses sont organisés pour celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer, etc.

Il est également nécessaire d'être souples et de savoir trier quelles sont nos réelles priorités. Plutôt que de faire prendre des risques inutiles à leurs adhérents, des associations départementales ont pris la sage décision de reporter leur congrès en 2021...

*La Voix du Combattant* est à votre écoute et sa rédactrice en chef vous a proposé de faire connaître en national ou en pages régionales tout ce que vous entreprenez au profit de vos adhérents, n'hésitez-pas à l'alimenter... Notre magazine est un outil de liaison précieux en ces temps particuliers.

Le siège national est en télétravail (à l'exception du magasin), il n'est pas à l'arrêt. Toutefois, le personnel confiné à domicile n'a pas accès au courrier postal qui ne pourra être traité que lors de la reprise.

Enfin, et au nom de l'UNC, j'ai exprimé à notre ministre des Armées toute notre solidarité avec nos frères d'armes actuellement engagés dans *l'opération Résilience* et, sur proposition de l'UNC 92, je lui ai suggéré que ces personnels soient particulièrement mis en l'honneur lors du prochain 14 juillet.  
Bon courage à tous !

Hervé Longuet  
Président-national

## AGENDA

- ☛ Tous les rendez-vous prévus sont annulés ou reportés en raison de l'épidémie de Coronavirus.
- ☛ Les services du siège national de l'UNC sont fermés depuis le 17 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre. Seules les affaires courantes sont traitées par télétravail, exclusivement sous forme de mails.
- ☛ L'assemblée générale est reportée au samedi 10 octobre 2020, l'après-midi au cercle national des armées Paris 8<sup>e</sup>.

## ACTUALITES

### ➔ Au sujet des statuts rénovés.

Comme vous n'êtes pas sans le savoir maintenant, les statuts nationaux rénovés de l'UNC, définitivement adoptés lors de l'assemblée générale 2019 à Saint-Malo ont été définitivement validés par le conseil d'État et ont fait l'objet d'un arrêté le 6 mars 2020, publié au journal officiel du 14 mars. Ces statuts sont désormais applicables et toutes les associations départementales ont été destinataires le 8 avril dernier d'un envoi comprenant :

- Un mémento à l'attention des présidents et présidentes d'associations départementales leur expliquant avec précision comment procéder...
- Un modèle de statuts types pour les associations départementales de l'UNC.
- Un modèle de statuts types pour les associations locales (anciennement « section ») de l'UNC.

Cet envoi procède d'une démarche pédagogique pour vous aider à passer ce cap. Je comprends que ces statuts rénovés puissent susciter parfois des interrogations, des incompréhensions, voire des inquiétudes...

Comme le courrier qui vous a été adressé vous y invite, n'hésitez surtout pas à vous manifester pour des explications complémentaires, des précisions ou des confirmations. Il n'y a pas de questions taboues, il n'existe pas de questions idiotes ! Patrick ALLIX, responsable du groupe de travail sur la refonte des statuts, se tient à votre disposition pour répondre à toutes questions (☎ 06 01 94 66 52 – Courriel : [patrickallix@orange.fr](mailto:patrickallix@orange.fr)). Donc, pas de stress !

Les points essentiels à retenir sont les suivants :

- ➔ Toutes les associations locales devront être déclarées en préfecture.
- ➔ Les statuts des fédérations départementales de l'UNC doivent être conformes aux statuts types validés par l'UNC. Ce n'est pas une option mais une nécessité (article 14). La procédure à suivre est précisément décrite dans le mémento qui vous a été envoyé.
- ➔ Il serait souhaitable que l'ensemble de ces opérations puissent être finalisées avant la tenue de l'assemblée générale de l'UNC qui aura lieu à Paris le 10 octobre 2020, mais, en cas de prolongation du confinement, le respect des délais pourrait s'avérer délicat. En cas de difficulté, contacter [patrickallix@orange.fr](mailto:patrickallix@orange.fr)

*Document réservé à un usage interne*